

AGENDA COMMUNAL

MAIRIE DE BENOISTVILLE



2024



02 33 52 91 59



benoistville.com

mairie@benoistville.fr

SOMMAIRE

1	Présentation de la Commune
2	Coordonnées de la Mairie Maison du Cotentin
3	Numéros d'urgence et Antipoison
4	Notre site internet et page Facebook
5	Services de la mairie et demande de papiers d'identité
6	Les élus et agents communaux
7	Commissions et Commission sociale
8	Notre salle communale
9	L'école des trois villages et Cantine scolaire
10	Notre cimetièrre
11	Notre église de Benoistville
12	Présentation du plan d'adressage
13	Adresses actuelles et futures
14	Adresses ...
15	Alerte nucléaire
16	CLIC et ERAD
17	ADMR et Taxi Sag
18	Règles de civisme et déchèteries
19	Broyage et compost
20	Fourrière et raticide
21	Frelons asiatiques
22	Le Cotentin, communauté d'Agglomération
23	Aides du Cotentin
24	Cap à la demande Voyager en Cotentin
25	FSL / FAJ
26	Comité des Fêtes et Club de l'Amitié
27	Bensongs, APE et Etoiles de la B'Névillaise
28	Autour d'une fleur, Société de Chasse et l'Amicale des Anciens Combattants
29	Convention Mutuelle AXA



Benoistville est une commune de 829 km², enfouie dans un nid de verdure et qui se trouve à 3.2 kms à l'est de la commune de Les Pieux et à 20 kms à l'ouest de la ville de Cherbourg en Cotentin.

La commune se situe entre 31 mètres et 131 mètres d'altitude.

Le point culminant est « la Lande » d'où on découvre un très beau panorama et où l'on peut apercevoir 13 clochers des communes avoisinantes.

Elle est traversée par un axe routier RD 650 très fréquenté reliant Cherbourg en Cotentin au Mont St Michel et d'est en ouest par la Diélette qui prend sa source sur la commune de Grosville, pour aller se jeter quelques kms plus loin dans la mer à Diélette.

En décembre 2019, un restaurant « La Table de Malé » s'est ouvert dans le bourg. La commune compte des exploitations agricoles, porcheries et un élevage de chevaux. Diverses entreprises de BTP, ainsi que divers commerçants / artisans, garage automobile sont installés sur la commune.

Au 1^{er} janvier 2021, la commune de Benoistville compte 636 habitants, soit 75 habitants/kms².

La commune dispose d'une salle des fêtes, d'une salle de réunion pour les associations et de cinq logements locatifs.

Nouveau !!
L'agenda communal ne sera publié que toutes les cinq années, il est à conserver précieusement. Une gazette retraçant l'année passée sera publiée chaque début d'année.

MAIRIE
9, bis le bourg
50340 Benoistville
Tél : 02 33 52 91 59



mairie@benoistville.fr

Mardi 10 / 12 h

Jeudi 10/12 h

Samedi 10/12 h

Au mois de juillet et août la
mairie est fermée au public le
samedi matin

**En cas d'urgence, vous
pouvez joindre l' élu de
permanence sur le
portable d'astreinte au
06 60 81 91 59**



Retrouvez toute
l'information de votre
commune sur son site
internet

www.benoistville.com

facebook

Suivez Commune
de Benoistville



Commune de Benoistville

194 J'aime • 254 followers



Maison du Cotentin
2 bis, route de Flamanville
50340 Les Pieux
Tél : 02 33 52 30 30



accueil.lespieux@lecotentin.fr

Du lundi au vendredi

8h30 / 12h30

13h30 / 17h

Démarches administratives :

La maison du Cotentin
est labélisée « France service »

Les agents d'accueil, pourront vous
accompagner pour vos démarches
simples. Cet accompagnement
portera sur neuf partenaires :
CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle
emploi, La Poste, Ministère des
Finances Publiques, Ministère de la
Justice, Agence nationale des titres
sécurisés (immatriculation, carte
d'identité, passeport, permis de
conduire)

Mise à disposition d'un ordinateur
dans un cadre isolé ainsi qu'une
imprimante et d'un accès WIFI
Vous pouvez y retrouver également :

- Les services de l'agglomération
- Organismes sociaux et santé
- Aide au numérique
- Emploi / formation / insertion
- Habitat / énergie
- Restos du Cœur
- Conciliateur de justice
- UFC que choisir ?
- ...

Assistante Sociale du secteur
02 33 10 01 50

Numéros d'urgence



114 : Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

115 : SAMU social

119 : Enfance en danger

116 000 : Enfants disparus

3624 : SOS Médecin (antenne locale de Cherbourg en Cotentin 02 33 01 58 58)

3919 : Femmes victimes de violence

0800 840 800 : Sida Info Service

196 : SOS sauvetage en mer

197 : Alerte attentat, alerte enlèvement

3114 : Prévention suicide

Centre Anti poison



QUE FAIRE ?
en cas d'intoxication ?

Ne donnez pas à boire.
Ne faites pas vomir la victime.
Le lait n'est pas un antidote
Appelez le centre antipoison.
Si la personne ne respire pas ou n'est pas consciente, appelez le SAMU (15)
N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent

Numéro d'urgence
24 / 24 H
7 / 7 jours

Centre d'Angers :
02 41 48 21 21

Mes numéros d'urgence

Dépannage électricité EDF gaz
GRDF

Dépannage électricité

Contactez le distributeur GRDF

09 726 750 XX

XX : Numéro de votre département
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

Dépannage gaz

Contactez le distributeur GRDF

0 800 47 33 33

Service à appel gratuits

Appel depuis la France métropolitaine uniquement

Page d'accueil :

- En cliquant sur « infos les plus récentes » vous aurez toutes les dernières informations.
- En cliquant sur « nous contacter » vous pourrez nous envoyer directement un mail
- Vous pouvez y retrouver toutes les coordonnées pour nous joindre
- Les horaires de mairie
- Les coordonnées pour joindre les secrétaires



- **L'agenda de la commune, en cliquant dessus, vous avez accès à toutes les manifestations programmées**
- **Info flash de la semaine**
- **Le listing des dernières infos et des dernières mises à jour**



- **La commune, histoire et patrimoine**
- **Vie pratique : associations, commerces, gîtes, travaux ...**
- **Services : état civil, service d'action sociale, Cotentin communauté d'agglomération, location de la salle communale, informations cimetière, nuisibles**
- **Le Conseil Municipal, les élus et les commissions**
- **Les décisions, comptes rendus des commissions et des conseils municipaux**
- **Les manifestations, album photos, cérémonies, fêtes**

Notre page Facebook



- **Il vous suffit de cliquer dans votre barre de recherche Facebook :**

Commune de Benoistville

- **Vous pouvez nous envoyer une invitation pour ne rien manquer de nos publications.**

- **Vous allez y retrouver toutes les infos concernant la commune, manifestations, événements ...**

- **Nous y partageons également les manifestations des différentes associations de la commune, selon leurs souhaits.**



ETAT CIVIL

- Acte de naissance
- Acte de mariage
- Acte de décès
- Reconnaissance
- Baptême civil
- Livret de famille
- Dossier de mariage
- Dossier de Pacs

POPULATION CITOYENNETE

- Inscription à la journée du citoyen (16 ans)
- Inscription sur les listes électorales
- Inscriptions scolaires + dérogations
- Renseignements pour le cimetière
- Recherches généalogiques
- Copies d'actes

URBANISME

- Permis d'aménager
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Certificat d'urbanisme
- Consultation du cadastre

FLYERS EN CONSULTATION

- Grossesse
- Homophobie
- Défendre les usagers des services publics
- Droit des jeunes
- Droit des patients
- Les droits de l'enfant

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Les demandes de cartes d'identité ne peuvent être reçues que par les communes équipées d'un dispositif de recueil comme Les Pieux, Cherbourg-en-Cotentin, Bricquebec-en-Cotentin, ou Valognes.

Prendre rendez-vous au :

02 33 87 22 50

Pièces à fournir :

- *Deux photos récentes de moins de six mois normalisées.*
- *Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois à demander dans la commune de naissance, si la personne ne dispose ni de passeport, ni de carte d'identité ou si le passeport ou la carte d'identité sont périmés depuis plus de deux ans.*
- *Justificatif de domicile de moins d'un an*
- *Carte nationale d'identité du parent autorisant l'établissement de la carte d'identité du mineur.*
- *Timbres fiscaux.*
- *Présence obligatoire du demandeur, prise d'empreinte.*



Le Conseil Municipal et Agents communaux

Gancel Daniel, Maire



Les Adjoint

*Buhot
Léopold*

1^{er} adjoint



*Hochet
Andrée*

2^{ème} adjointe



*Valogne
Claudine*

3^{ème} adjointe



Les Conseillers Municipaux

Dugers Joëlle



Thomas Viviane



*Brisset
Véronique*



*Capelle
Marjorie*



*Joseph
Damien*



*Bertrand
Benjamin*



*Leflambe
Vincent*



*Charodie
Thierry*



*Rose
Olivier*



*Thomas
Cédric*



Nos agents communaux



Catherine Doucet, secrétaire
Carinne Barthélémy, comptable
Brigitte Hamel, agent d'entretien
Eddy Blot et Jean-Luc Burel
agents communaux

NOM Prénom	C.A.O.	Finances	Urbanisme travaux	Action sociale	Cimetière	Chemins	Logement	Scolaire périscolaire	Information communication	Liste électorale	Jury assises	Défense nationale	S.D.E.M.	Manche numérique	C.D.A.S.
GANCEL Daniel	Président	Président	Président	Président	Président	Président	Président	Président	Président						
BUHOT Léopold	Titulaire 1	Adjoint	Adjoint		X										
HOCHET Andrée		X			X	Adjoint		X			Adjoint	Adjoint			
VALOGNE Claudine		X		Adjoint	Adjoint		X		Adjoint						Titulaire
LEFLAMBE Vincent			X			X									
CAPELLE Marjorie			X				X	X			Suppléante				
JOSEPH Damien	Titulaire 2		X			X									
BRISSET Véronique				X	X		X	X	X						Suppléante
CHARODE Thierry	Titulaire 3	X	X	X			X			X					Suppléant
BERTRAND Benjamin	Suppléant 2	X	X			X			X			Suppléant			
THOMAS Cédric			X			X									
ROSE Olivier	Suppléant 3												X	Titulaire	
DUGERS Joëlle						X									
THOMAS Viviane		X		X	X	X									

COMMISSION D ACTION SOCIALE

- Banque alimentaire

Elle se présente sous la forme d'un panier mensuel, contenant divers denrées, nécessaire au quotidien. L'aide alimentaire peut être attribuée pour une durée de 1 à 6 mois renouvelable. Elle est attribuée sous conditions de ressources. Une participation minimale vous sera demandée.

- Aide financière

Pour toute personne en faisant la demande, la commission sociale peut intervenir pour apporter un soutien financier. Les domaines concernés peuvent couvrir des retards de paiements, comme les loyers, factures edf, échéances de prêts, l'aide pour la scolarité des enfants, sorties scolaires, retards de cantine...

- Aide administrative

Conseils et orientation vers les différents organismes pouvant répondre à vos besoins. Aide à la réalisation de démarches administratives. Aide pour remplir les formulaires de demande de retraite, invalidité, APL, APA ...

La salle communale peut accueillir jusqu'à 120 convives assises.

Elle est dotée d'une cuisine, de vaisselle, mais aussi de mobilier (tables rondes Ø 160 ou rectangles et chaises).

Possibilité de louer une petite salle de repos (25 €)

Les demandes de réservations sont à effectuer par mail :

adjoints@benoistville.com

ou par téléphone au 02.33.52.91.59

aux heures d'ouverture de la mairie

A réception en mairie de votre demande de location, la mairie envoie à l'intéressé un contrat de pré-réservation. Le locataire dispose d'un délai de quinze jours à réception pour confirmer sa demande et retourner le dossier complet.

TARIFS

<i>Durée</i>	<i>Location</i>	<i>Acompte</i>	<i>Solde</i>
12h en semaine	110 €	55 €	55 €
48h	286 €	143 €	143 €

- La location de la salle pour 12h en est prévue sous conditions particulières.
- Gratuité pour une inhumation sur Benoistville
- 110 € pour un vin d'honneur dont le mariage est célébré sur Benoistville

Frais annexes :

- Electricité, tarif du jour
- Supplément ménage
- Dégradations ...



*Ecole des trois villages
10, rue de l'église
50340 Sotteville*

*Benoistville, Sotteville,
Saint Christophe du Foc*

Contacts :
Direction et école élémentaire
Téléphone : 02 33 04 77 58

Ecole maternelle
02 33 52 97 60

Adresse mail :
ce.0500633s@ac-normandie.fr

**sauf cas d'urgence, privilégier
les appels le mardi.**

L'école des Trois Villages accueille
des communes de Benoistville, Saint-
Christophe-du-Foc et Sotteville.
Les enfants sont répartis en 7 classes.

- PS/MS
- MS/GS
- GS/CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2

Horaires d'accueil :
Lundis, mardis, jeudis, vendredis
8 h 45 – 12h 15 / 13 h 45 – 16 h 15



Restauration scolaire
31, route de Flamanville
BP 21
50340 Les Pieux

Téléphone : 02 33 01 53 50

Le service de restauration est
ouvert à tous les enfants scolarisés
sur le territoire de Les Pieux.

Pour inscrire un enfant à la
restauration scolaire, veuillez
consulter la page de la communauté
d'agglomération des Pieux.

[Restauration scolaire du territoire des Pieux](#)
[| Agglomération Cotentin \(lecotentin.fr\)](#)

Tarifs de l'année 2022/2023

Le tarif du repas est calculé sur la
base d'un taux de participation des
familles appliqué à leur quotient
familial.

En cas de troubles de santé
(allergie, maladie chronique), les
enfants pourront être pris en charge
dans le cadre d'une démarche appelée
« Projet d'Accueil Individualisé » PAI.

Cette démarche doit être faite par la
famille auprès du médecin scolaire.

Le paiement s'effectue soit par :

- Prélèvement automatique
- Paiement en ligne via le
Portail Famille
- Chèque



Les inhumations

Plusieurs possibilités d'inhumations sont possibles. *Les emplacements sont désignés par le Maire ou son représentant.*

- Terrain commun pour une gratuité de quinze ans
- Concession individuelle, familiale ou collective (durée 50 ans, renouvelable)
- Un columbarium (durées 15, 30 ou 50 ans, renouvelable)
- Deux cavurnes
- Dispersion des cendres au jardin des souvenirs

Rappel :

L'entretien des sépultures sont à la charge des concessionnaires. Des courriers peuvent être adressés aux titulaires ou ayants droit, référencés en mairie, afin qu'ils fassent les travaux ou nettoyages nécessaires. Cet envoi de courrier se révèle parfois compliqué du fait de l'historique des concessions qui peut remonter pour certaines à presque 100 ans. C'est pourquoi nous vous demandons de venir en mairie vérifier vos coordonnées. Nombreuses tombes restent encore anonymes.

En cas de non entretien, la commune pourra engager une procédure de reprise. Des panneaux seront posés sur les emplacements concernés.

Si vous faites face au décès d'un de vos proches :

- Vous pouvez prendre contact avec la secrétaire de mairie, pour vous aider dans vos démarches
- N'hésitez pas à prendre connaissance du règlement du cimetière à disposition sur le panneau d'affichage de l'église, ou sur le site internet de la commune
- Cliquer sur impots.gouv, vous pourrez y retrouver toutes les démarches à effectuer (spécifier « décès » dans la loupe)

Des registres sont tenus par le service de la mairie, mentionnant pour chaque sépulture : les noms et prénoms du défunt, numéro de rang, le numéro de l'emplacement, la date du décès, numéro de concession et tous les renseignements concernant la concession.

Les tarifs :

CONCESSIONS	Durée	Tarif
Individuelle	50 ans	225 €
Collective	50 ans	225 €
Familliale	50 ans	225 €
CASES CINERAIRES COLUMBARIUM	Durée	Tarif
Case cinéraire	15 ans	150 €
Case cinéraire	30 ans	300 €
Case cinéraire	50 ans	500 €
CAVURNES	Durée	Tarif
Case cinéraire	50 ans	350 €

Petit rappel : l'utilisation de l'eau de javel est strictement interdite pour le nettoyage des caveaux, merci.

QUELQUES INFORMATIONS

Depuis le 1er septembre 2022, l'Abbé Edgar PhakaKumbu a été nommé curé de la paroisse Saint Clair de Les Pieux, en remplacement de l'Abbé Jacques HAUPAIS qui a pris sa retraite.

Il réside au presbytère des Pieux, 2 place Saint Clair.

Tél : 02 33 52 43 41

Retrouvez toutes les activités pastorales et catéchétiques sur la gazette de l'année.



L'église Saint-Pierre de Benoistville datant du XIII^{ème} siècle est un édifice catholique dédiée à Saint-Pierre apôtre, elle relève, pour le culte, de la Paroisse Saint-Clair centrée sur Les Pieux.

Le clocher à huit côtés et assis sur une tour carrée porte à la base de sa flèche l'inscription « SAINTE BARBE PRISEZ POUR NOUS » (Sainte Barbe que l'on priait pour conjurer l'orage, cet l'édifice est classé aux monuments historiques par arrêté du 24 janvier 1947.

Elle dispose de deux cloches Anne-Renée datant de 1729 et Magdeleine-Françoise datant de 1827.



L'église abrite une statue de la Vierge à l'Enfant assise, classée à titre d'objet aux monuments historiques, ainsi que des statues de Saint-Fiacre, de Saint-Pierre et de Saint-Eloi.



Le 19 juin 1944, les Allemands feront sauter le pont sur la route principale et l'église subira d'importants dégâts, les travaux furent terminés en 1946 et financés grâce aux paroissiens.



Merci à Monsieur Brisset Gilbert pour ses archives.

PLAN D'ADRESSAGE DEPARTEMENTAL

Mise en place de noms de rue et nouvelle numérotation sur la commune

La Loi 3DS du 21.02.2022 (Différenciation – Décentralisation – Déconcentration et mesures de Simplification de l'Action Publique) oblige les communes de moins de 2000 habitants à donner des noms officiels à leurs voies ainsi qu'une nouvelle numérotation.

Une adresse imprécise a pour conséquence de dégrader les Services Publics et marchands dans leurs missions.

En réaffirmant la compétence des communes dans l'attribution des adresses, l'Etat place désormais les communes au cœur du dispositif national d'amélioration des adresses.

Les communes deviennent le maillon essentiel pour construire et fiabiliser la base adresses nationale (BAN) pour la base adresses locales (BAL).

Comme vous le savez grâce aux deux réunions publiques organisées sur la commune, nous avons travaillé sur ce dossier et les noms de rues ont été arrêtées puis acceptées par Manche Numérique, avec quelques petits rectificatifs.

Certains noms de hameaux ou lieux-dits seront maintenus en plus du nom de rue, d'autres disparaîtront.

Reste à reprendre la numérotation de toutes les habitations, numérotation qui sera métrique, ce qui suppose un travail énorme sur le terrain. Une fois ce travail effectué, les nouvelles plaques de numérotation vous seront remises, à charge pour vous de les mettre en place.

Ce nouvel adressage apportera sans aucun doute, des nuisances tant aux entreprises qu'aux particuliers, car il oblige à effectuer les modifications de nouvelle adresse auprès de tous les Services Administratifs et privés.

A cet effet, pour vous aider dans ces démarches, lorsque le plan d'adressage sera mis en place, vous recevrez un justificatif de votre nouvelle adresse ainsi qu'un document vous expliquant les démarches à effectuer.

Petit rappel, vos papiers d'identité restent valides avec votre adresse actuelle jusqu'à la date de fin de validité.



<i>Adresse actuelle</i>	<i>Adresse future</i>
Les Fleurys	Route des Fleurys
Route de Cherbourg	Route de B'Néville
La Croix Georges	Route de B'Néville La Croix Georges
La Croix Georges, numéros 16, 18, 20, 20 bis, 20 ter et 22	Impasse du Clos Javot Route de B'Néville
Le Pavillon	Le Pavillon Route de B'Néville
Route de Cherbourg Numéros 22 et 22 bis	Impasse de l'Ancien Cinéma Route de B'Néville
Route de Cherbourg, numéros 11 bis et 11 ter	Impasse du Mont Route de B'Néville
Chemin de la pisciculture Numéro 25	Impasse de la Valette Route de B'Néville
La Diffourie	Route de la Diffourie
Hameau Terrier	Hameau Terrier Route de la Diffourie
La Vaserie numéros 2 et 8	Impasse de la Vaserie Route de B'Néville
Le bourg numéro 2	Rue de la Croix Coquet
La Croix Coquet	Rue de la Croix Coquet
Les Carrières	Impasse Les Carrières
La Blonderie	La Blonderie Route de la Cuvette
La Cuvette	Route de la Cuvette
La Tostellerie	Chemin de la Tostellerie
La Laiterie	Rue de la Laiterie
Hameau Allain	Impasse Allain
Le Bourg Numéros 01 et 03 à 31	Rue du Pré aux Ânes Le Bourg
La Maison Numéros 4 et 6	La Maison Rue Turbert
Résidence du clos Callais	Résidence du Clos Callais Rue du Pré aux Ânes
Hameau Turbert	Rue Turbert
Hameau Mabire	Route de la Grande Chênée Hameau Mabire
Route de Grosville	Route de Maliveau
La Faîtacherie	Chemin de la Faîtacherie
Résidence les Noisetiers	Résidence les Noisetiers Route du bas de la Lande
Route de Couville numéros de 1 à 12	Impasse des Clos Langlois Route du Bas de la Lande
Route de Couville	Route du Bas de la lande
Résidence de la Candrole Numéros 1 à 6	Résidence de la Candrole
La Candrole	Chemin de la Candrole

<i>Adresse actuelle</i>	<i>Adresse future</i>
Route des Douétins Numéros 03 / 36 / 40 / 44 / 52	Route des Douétins
Route des Douétins numéros 28 à 36	Impasse des Blanchés Roches Les Douétins
Route des Douétins numéros 38 à 44	Impasse de la Pointe Les Douétins
Hameau Salley numéros 11 à 17	Impasse du Clos de l'Hôtel Hameau Salley
Hameau Salley	Route du Bas de la Lande Hameau Salley
Hameau Salley numéros 11 à 17	Impasse du Clos de l'Hôtel Hameau Salley
Hameau Salley numéros 5 à 9	Impasse des longs champs Hameau Salley
Le Vahaut	Rue du Vahaut
Résidence Bouillon	Résidence Bouillon Rue du Vahaut
Résidence les Vahots	Résidence les Vahots Rue du Vahaut
Route du Coquoin	Impasse Coquoin
Hameau Coquoin numéros 01 à 19	Impasse du Coquoin
Hameau Siouville	Chemin des Coursières Hameau Siouville
Route de Tréauville numéros de 01 à 14	Route des Anciens Moulins
La rue	La Rue Route des Anciens Moulins
La rue numéro 6	Chemin du Brezet Route des Anciens Moulins
La Rue numéro 10 et 12	Chemin Corbin Route des Anciens Moulins
La rue numéro 18 et 22	Chemin du Clos Bisson Route des Anciens moulins
La Rue numéro 26	Chemin du Clos Quesnel Route des Anciens Moulins
Le Moulin l'Abbé	Impasse du Moulin l'Abbé Route des anciens moulins
Le Moulin Piquet	Impasse du Moulin Piquet Route des anciens moulins
Hameau aux Maîtres	Chemin aux Maîtres Route des Anciens Moulins
Le Vaudouve	Le Vaudouve Route des Anciens Moulins
La Malaiserie	Rue de la Malaiserie
RD 37	Route du Cap de la Hague
La Vallée	Chemin de la Vallée
Reyneville	Chemin de Reyneville
La Motterie	Impasse du Clos du Chêne La Motterie
Haville	Impasse de Haville

Ce n'est pas encore validé, risque de modifications, merci de votre compréhension.



QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet anormal d'éléments radioactifs dans l'environnement. En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'homme :

- l'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive
- la contamination : elle est externe quand une substance radioactive se dépose sur la peau. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires et digestives voire cutanées (par des plaies).

Afin d'éviter ces risques, les personnes doivent connaître quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri, l'ingestion de comprimés d'iode et l'évacuation sur instruction des pouvoirs publics.

Rangez dans un même lieu, sec et à l'abri des enfants : - la boîte de comprimés d'iode (à disposition gratuitement en pharmacie sur présentation d'un justificatif de domicile)

EN CAS D'ACCIDENT PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES

- Par une sirène
- Par téléphone
- Par la radio et la télévision
- Les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux
- Par des véhicules d'alerte

DÈS L'ALERTE, METTEZ-VOUS À L'ABRI

- Entrez dans le bâtiment le plus proche
- Ecoutez la télévision ou écoutez la radio locale
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité et pris en charge
- N'encombrez pas le réseau téléphonique
- Sur ordre du préfet, évacuez
- Sur ordre du préfet, ingérez de l'iode

***Une plaquette d'information est disponible auprès
de la Préfecture de la Manche 02.33.75.49.50***

Centrale nucléaire EDF de Flamanville 02.33.78.77.77

Centre Local d'Information Et de Coordination

Maison du Cotentin
Route de Flamanville
50340 Les Pieux
Téléphone : 02 33 01 00 00

- Vous avez plus de 60 ans
- Vous êtes en situation d'handicap
- Vous êtes aidant

Le Clic est un service gratuit d'aide, d'accueil, d'écoute et d'information.

Le Clic du Cotentin coordonne de nombreuses actions de prévention grâce à un réseau de partenaires concernés par la préservation de votre autonomie : professionnels, bénévoles, élus ...

Pour vous aider à rester actif et bonne santé, le Clic vous propose gratuitement et toute l'année des actions collectives qui vous concernent.

Vous pouvez participer facilement à des :

- Conférences thématiques : santé, mémoire, sommeil.
- Ateliers : marche nordique, yoga du rire, initiation au numérique ...
- Théâtres débats : prévention des arnaques, vie intime et affective...



Espace Ressource Aidants à Domicile

Maison du Cotentin
Route de Flamanville
50340 Les Pieux
Téléphone : 02 33 01 00 00
Permanences sans rendez-vous
les vendredis de 10 à 12h
Rdv possible en dehors des
permanences.

Aidants de tous âges, le Clic s'adresse à vous à travers son service ERAD.

Vous accompagnez un proche malade, âgé ou en situation de handicap ?

L'ERAD vous accueille dans un cadre confidentiel pour :

- Vous informer : accueil individuel ou réunions thématiques
- Vous accompagner dans vos démarches : aides au maintien à domicile, recherche d'un établissement d'accueil...
- Vous orienter vers les professionnels adéquats
- Vous soutenir : soutien psychosocial individuel et collectif, aide au répit ...



- Soins Infirmiers à domicile :
02 33 93 07 18
- Résidence les Aubépines :
02 33 04 10 33
- Résidence la Boiserie :
02 33 93 24 05
- Résidence de l'Aubade :
02 33 87 62 30

ADMR

Maison du Cotentin
Route de Flamanville
50340 Les Pieux
Téléphone : 02 33 77 13 20

L'ADMR vous accompagne tout au long de la vie :

- Soutien à la parentalité
- Aide au quotidien : ménage, repassage
- Accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou en situation d'handicap et leurs aidants (entretien du logement et du linge, aide aux courses, aide à la préparation de repas, transport accompagné).
- Portage de repas
- Télé assistance
- Service de soins infirmiers à domicile
- Visites de convivialité par des bénévoles

Les tarifs diffèrent selon la prestation, le mode de prise en charge, l'âge de la personne.

Pour tout renseignement :
Permanences à la Maison du Cotentin, tous les mardis entre 13h30 et 15h30 et le 1^{er} et dernier jeudi de chaque mois, entre 13h30 et 15h30.

Par téléphone : 02 33 40 48 19 (pour la permanence de Les Pieux) ou à l'accueil de la Fédération de Saint Lô : 02 33 77 13 20

Par mail : lespieux@admr50.fr ou federation@admr50



TAXI SAG

TAXI SAG

Maison du Cotentin
Route de Flamanville
50340 Les Pieux
Téléphone : 06 40 38 75 14
Permanence au bureau n°1
Le vendredi de 10 à 12h

Conditions d'accès au service :

- Etre domicilié dans le canton
- Avoir plus de 60 ans
- Pour les personnes avec une carte d'invalidité, pas de limite d'âge

L'adhérent appelle le taxi partenaire. Le taxie fait la course et envoie la facture acquittée au SAG.

Le SAG s'assure que la course correspond aux conditions de remboursement et rembourse 50 % ou 60 % à l'adhérent par virement bancaire.

Il permet de :

- Se rendre à des services de soins dans tout le département de La Manche ou à l'extérieur (Caen)
- Rendre visite à un proche hospitalisé
- Se rendre à l'accueil de jour en EHPAD
- Toute situation spécifique pourra être examinée par le SAG

La personne est prise en charge en toute sécurité. De son domicile, elle est accompagnée jusqu'au lieu de rendez-vous et redéposée chez elle.



Nuisances sonores :

Les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies ne peuvent être effectués qu'aux jours et horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Entretien de la Diélette :

Il est rappelé aux riverains de la Diélette qu'ils doivent élaguer leurs arbres et buissons bordant la rivière afin de ne pas faire obstacle au déplacement naturel de l'eau.

Rappel : il est interdit de brûler des déchets verts chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement.

Le dépôt d'ordures ménagères, cartons ...

En dehors des containers est strictement interdit.

Risque d'amende d'un montant de 150 €



Délibération du Conseil Municipal numéro 22011, en date du 10 octobre 2022

Dépôts sauvages :

Suite à une délibération du Conseil Municipal, numéro 22D51, en date du 10 octobre 2022

Le dépôt d'ordures ménagères, cartons, verres ... en dehors des containers est interdit.

Risque d'amende d'un montant de 150 €

Déchetterie Les Pieux :

Horaires d'ouverture

HIVER

du 01/10 au 31/03

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Fermeture le jeudi et dimanche et jours fériés

ETE

du 01/04 au 30/09

du lundi au samedi de 9 à 12h et de 13h30 à 18h30.

Fermeture le dimanche et jours fériés

Déchetterie Héauville :

Horaires d'ouverture

HIVER

du 01/10 au 31/03

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Fermeture le mercredi, samedi, dimanche et jours fériés

ETE

du 01/04 au 30/09

du lundi au samedi de 9 à 12h et de 13h30 à 18h30.

Fermeture le dimanche et jours fériés

Possibilité de dépôts de pneus

Aucune présentation de carte d'accès ne sera demandée aux particuliers.



Le broyage à domicile

Le broyage des tailles de haies ou d'élagage présente de nombreux avantages pour les habitants et notamment l'utilisation du broyage pour le paillage ou le compostage évitant ainsi l'achat d'engrais ou d'éléments de paillage et permettant de réduire l'arrosage et le désherbage.

Cette démarche éco-responsable permet une meilleure gestion des jardins mais également de soulager les usagers en limitant les transports des branchages en déchèteries.

Tous les renseignements sont à retrouver sur le site de l'agglomération du Cotentin.

[Le broyage à domicile \(lecotentin.fr\)](http://lecotentin.fr)



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la décomposition des matières organiques par les micro-organismes par les micro-organismes du sol. Ce processus biologique conduit, après quelques mois de fermentation, à un produit comparable à un terreau de bonne qualité appelé compost. Il peut être employé pour :

- Protéger le sol du gel et du soleil
- Fertiliser les pelouses...
- Nourrir et améliorer le sol

Comment se procurer un composteur ?

L'agglomération du Cotentin confie des composteurs aux habitants. Le formulaire de demande est disponible sur le site de l'agglomération du Cotentin.

[Tous au compost \(lecotentin.fr\)](http://lecotentin.fr)



Qu'est-ce qu'un animal en état de divagation ? (ou animal errant)

Ce que dit la loi

C'est l'article L211-23 du code rural qui définit l'état de divagation :

Pour les chiens : Il s'agit d'un chien livré à lui-même qui est hors de portée de voix de son maître, ou de la personne qui en a la garde. Ou qui se trouve à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable.

Pour les chats : Il s'agit d'un chat NON IDENTIFIÉ qui se trouve à plus de 1000 mètres de son domicile ou à plus de 200 mètres d'habitations.

Pour les autres animaux : sont considérés comme errants les animaux qui ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate, ou qui se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.

Conséquence : L'animal en état de divagation peut être saisi et conduit à la fourrière



Mise en fourrière, tarifs :

Il est formellement interdit de laisser divaguer des animaux sur la voie publique. Le ramassage des animaux relève de la police du Maire. Tout animal sera mis en fourrière. Les frais inhérents à cette procédure ainsi que l'hébergement de l'animal seront imputés au propriétaire.

1. Frais de mise en fourrière par animal: 35 €
2. Frais de garde par animal : 15 €
3. Frais d'honoraires vétérinaire et notamment l'identification de l'animal, en supplément



Distribution de Raticide :

La distribution trimestrielle du raticide aux habitants de la commune a lieu suivant le calendrier annuel, que vous pouvez retrouver sur la gazette de l'année en cours ou le site internet.

COMMENT DIFFÉRENCIER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN ?

Le frelon asiatique est une espèce invasive. Il est présent dans le département de la Manche depuis 2011. Le nombre d'individus ne cesse d'augmenter.

Frelon asiatique, *Vespa velutina*

3 cm

Frelon européen, *Vespa crabro*

6 cm

COMMENT RECONNAÎTRE LE NID DU FRELON ASIATIQUE ?

Le nid primaire
Au printemps la reine fondatrice crée un nid de petite taille dans le bois de nid primaire.
Le nid pourra être déplacé au cours de la saison.

Nid de frelon asiatique

Le nid primaire
Seul présentement dans les arbres ou parois dans le bois, il peut atteindre 1 mètre de diamètre en fin de saison. Le nid est abandonné en fin d'automne.

Principales caractéristiques de différenciation

Le nid du frelon européen possède une large ouverture sur la partie basse à travers laquelle les abeilles sont visibles.
Plante cylindrique, on le trouve dans des cavités ou le baril.

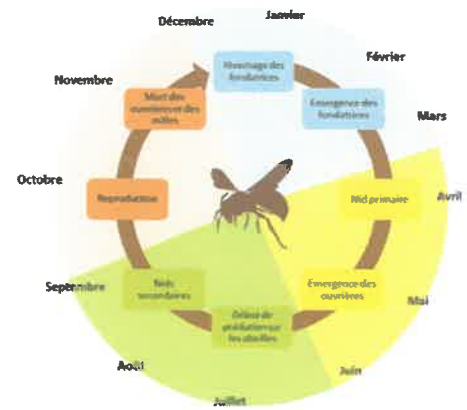
Nid de frelon européen

POURQUOI LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE ?

Enjeux agricoles, économiques et environnementaux
Le frelon asiatique se nourrit d'une multitude d'insectes riches en protéines :
1. Se concentrent sur les abeilles, notamment les ruches et la production de miel.
2. Son activité de prédation sur les pollinisateurs va impacter la biodiversité locale et la production locale (celle que la filière agricole de la Manche).
3. Il recherche d'autres sources de protéines, qu'il se trouve dans les poissons ou les viandes.

Consommation d'abeilles par le frelon asiatique

Impact sur la santé humaine
Le frelon asiatique est peu agressif lorsqu'il est seul dehors de son nid. Sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle du frelon européen. Cependant la colonie peut devenir dangereuse car protéger son nid, notamment lors d'attaques collectives par multi-piqûres et projections de venin dans l'air. Les personnes ou les animaux à proximité du nid peuvent être considérés comme une menace.



COMMENT FAIRE SI JE TROUVE UN NID ?

Les frelons asiatiques sont des prédateurs pour les abeilles et pour l'apiculture, nuisibles pour la biodiversité. Ils peuvent attaquer violemment, leurs piqûres sont douloureuses et dangereuses pour les personnes allergiques.

L'insecte est combattu au printemps, au moment où il nourrit ses larves et construit son nid primaire.

La durée de vie d'une reine fondatrice est d'une année. En hiver, les nids sont condamnés à l'extinction. Inutile donc de les détruire pendant cette période de l'année. La destruction des nids est préférable en début de construction au printemps. Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, n'essayez pas de le détruire vous-même, cette démarche doit être réalisée par un professionnel avec des méthodes reconnues.

Contactez la mairie, par téléphone ou mail en donnant toutes les informations concernant l'emplacement du nid et sa taille. Nous vous contacterons pour convenir d'un rendez-vous avec la société de désinfection, la facture est envoyée à la mairie, vous n'aurez rien à payer.

Attention !! s'il ne s'agit pas de frelons asiatiques l'intervention est à la charge du particulier.

• Bilan de lutte contre les frelons asiatiques :

- 432 communes conventionnées avec le FDGDON soit 97 % du département de La Manche.
- Un nid de frelons consomme plus de **11 kg** d'insectes par saison.
- Au 31 août 2023, **243 personnes** sont déclarées attaquées et piquées, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2022.

En cas d'attaque : consulter le 15 ou le 18 ou son médecin généraliste en l'absence de réaction grave. Créer un choc thermique par le chaud sur la piqûre, aussitôt après l'attaque, permettant de détruire en partie le venin (exemple : sèche-cheveux, eau chaude ...)

LE COTENTIN



Surnommée la Presqu'île Normande, le Cotentin est une terre de contrastes. Avec ses **220 KMS** de côtes et son bocage, ce territoire est un concentré de Normandie étendu sur **1 439 km² de superficie**. Traditionnellement marqué par la culture de la mer et l'agriculture, il a également su saisir les opportunités industrielles et compte sur la présence de grands donneurs d'ordres sur son territoire.

La richesse de ses paysages, sa qualité de vie ou sa proximité géographique avec l'Irlande et l'Angleterre font aussi du Cotentin un territoire touristique reconnu.

Au 1^{er} janvier 2017, ce vaste territoire s'est alors unifié afin de donner une réalité institutionnelle à une entité historique, culturelle et humaine. L'agglomération du Cotentin est ainsi devenue la 3^{ème} plus vaste collectivité de France grâce à ses 129 communes membres et la 4^{ème} agglomération de Normandie grâce à ses 185 000 habitants. La Communauté d'agglomération du Cotentin, est un [Etablissement Public de Coopération Intercommunale \(EPCI\)](#) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle est composée de 192 Conseillers communautaires représentant les **129 communes membres**.

Le Conseil communautaire élit son Président qui exerce le pouvoir exécutif, c'est-à-dire qu'il prépare et exécute les décisions du Conseil. Il est le chef de l'administration de la Communauté d'agglomération. Il ordonne et prescrit les dépenses. **Il est assisté dans ses fonctions par 15 Vice-Présidents** auxquels il accorde des délégations. [David MARGUERITTE](#), Conseiller municipal à Cherbourg-en-Cotentin, a été élu le lundi 13 juillet 2020 Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Le Conseil délibère et vote les projets d'envergure de la Communauté d'agglomération dont le budget. Il se réunit à raison de 4 à 5 fois par an en présence des 192 conseillers élus lors des élections municipales, parmi les candidats aux conseils municipaux. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les Conseillers communautaires sont les Conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau.

LE BUREAU DE L'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Le Bureau communautaire est composé de 39 élus :

- le Président
- les 15 Vice-Présidents
- les 8 Conseillers délégués, qui épaulent les VP dans l'exercice d'une partie de leur délégation
- les 11 Présidents de commission qui représentent les 11 bassins de vie qui composent le Cotentin

Le bureau adopte des délibérations dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil communautaire

LE PRÉSIDENT



David MARGUERITTE

L'agglomération du Cotentin entretient une relation de proximité avec les communes. L'objectif étant de les accompagner au mieux dans leur recherche de financements afin de soutenir leurs investissements. Par ce biais, la collectivité participe à l'amélioration du service public de proximité.

Le Fonds de Concours

Pour la période 2021 -2026 le fonds de concours est doté de 18 millions d'euros à savoir 3 millions d'euros par an.

A savoir :

- Les projets qui participent à l'atteinte des objectifs de la feuille de route stratégique de l'Agglomération Le Cotentin.
- Les projets qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes.
- Les projets d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire.

Ces fonds de concours seront prioritairement affectés à la création, l'extension ou l'aménagement d'équipements accessibles au public : équipements sociaux, sportifs, culturels, de loisirs, valorisation architecturale, construction et réhabilitation du patrimoine, aménagements publics de centre-bourgs, voirie.

Une croissance en 4 chiffres

- **5000 offres d'emploi**
- **10000 entreprises**
- **Taux de 4,7 % de chômage**
- **181 000 habitants**

Polyvalent et dynamique, le Cotentin se démarque par des taux de croissance époustouflants ! c'est une région en pleine expansion qui cumule plus de 181 000 habitants dont 54 000 salariés participant à un rayonnement économique.

Bassin d'emploi par excellence, le Cotentin bénéficie d'un taux de chômage de 4,7 %, bien en dessous de la moyenne nationale. Ses 5000 offres d'emploi contribuent également à faire de cette région un territoire professionnellement attractif. Le Cotentin compte ainsi de grands groupes mais aussi de nombreuses PME, offrant des opportunités de carrière dans des secteurs d'activités à la pointe de la technologie.



Cap à la demande

Le transport à la carte du lundi au samedi

le service Cap à la demande est un service de transport collectif fonctionnant sur réservation, accessible à tous.













Pour les personnes à mobilité réduite, le service est assuré d'adresse à adresse.





Du lundi au samedi, de 7 h à 19 h, vous pouvez vous déplacer :

- D'un arrêt cap à la demande à un autre arrêt cap à la demande
- D'un arrêt cap à la demande vers un arrêt de ligne régulière Cap Cotentin.

Service accessible en trois étapes :

1. Je m'inscris par téléphone au 0 806 079 530, soit sur le site internet capcotentin.fr, soit sur l'appli MyMobi
2. Je réserve entre un mois et une heure à l'avance
3. Je voyage ...

TICKETS	TARIFS	VALIDITÉ	POINTS DE VENTE
TICKET 1 VOYAGE	1€ (1,50€ à bord)	Valable 1 heure	   
TICKET 24H	4€	Valable 24 heures à partir de la première validation	   
TICKET 1 VOYAGE X10	10€	10 voyages valables 1 heure	   

 Titre SMS  E-boutique du site capcotentin.fr  Application TitPass  Dépositaire



Lignes régulières Cap Cotentin

Toutes les informations sont à retrouver sur Capcotentin.fr

Désormais un service unique de transport dessert l'ensemble des 129 communes.

En bus :

- 13 lignes régulières
- 12 lignes complémentaires
- Une ligne spéciale nuit
- 134 lignes scolaires
- 8 lignes Domino (service de renfort scolaire)
- Sept lignes intercommunales
- 5 lignes professionnelles ORANO et EDF
- 2 lignes régionales NOMAD
- 1 ligne ferroviaire NOMAD
- Cinq lignes touristiques

En vélo :

- Possibilité de transport de votre vélo en bus
- Location de vélo électrique
- L'aide à l'achat d'un vélo électrique

En voiture partagée :

- Téléchargez l'application Klaxit et covoiturez en toute simplicité

L'autostop organisé :

- L'autostop est un moyen de déplacement alternatif qui vient compléter les services de mobilité existants.
- Transport gratuit et solidaire
- Ce service s'adresse à tous les plus de 16 ans, habitants du territoire ou touristes.



Fonds de solidarité Pour le logement

Pour tous renseignements :
Mr PERROTTE Thibault
Référént logement
02 33 77 68 98

Thibault.perrotte@manche.fr

Le F.S.L s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement et l'Hébergement des personnes défavorisées et priorise les projets et actions suivants :

- Rénovation des habitats, notamment énergétique
- Prévention contre les expulsions locatives et réduction ou suspension en fournitures de fluides
- Réponses adaptées pour les personnes privées de logement autonome.
- Dettes de loyer
- Dettes d'énergie et eau
- Dépôt de garantie
- Caution
- Emménagement /Déménagement
- Mobilier de première nécessité
- Trouver, s'installer
- Entretien et rangement en vue d'améliorer les conditions de vie

Le Fonds de Solidarité pour le logement de la Manche permet à des personnes en difficulté financière et ou sociale d'accéder, de s'installer, ou de se maintenir de manière durable dans un logement locatif par l'octroi d'aides financières, de garantie et de mesures d'accompagnement social.



Fonds d'aides Aux jeunes

Pour tous renseignements
Mme MARY Julie
Référénte insertion jeunes
02 33 77 79 35
julie.mary@manche.fr

le F.A.J contribue à l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans en les soutenant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours.

Il finance également des actions collectives autour de la mobilité, de l'insertion professionnelle et des projets innovants qui contribuent à l'équilibre social et professionnel des jeunes.

- Difficultés pour se nourrir
- Difficultés pour s'habiller
- Frais kilométriques
- Vêtements et outils de travail
- Permis de conduire

Aides individuelles :

Subsistance 600 € / an /jeune

Aides individuelles d'extrême urgence :

Insertion 600 € / an / jeune

Un jeune peut bénéficier de plusieurs aides sur l'année, dans la limite des plafonds autorisés.





Club de l'Amitié

Bureau

Présidente : Michèle Pathé

Trésorier : Alain Pathé

michelepathe@gmail.com

[Téléphone : 06 85 60 52 16](tel:0685605216)

Le Club de l'Amitié de Benoistville, sous l'administration de Madame Michèle Pathé, réunit ses adhérents à la salle communale tous les 1er et 3èmes mardis de chaque mois pour des activités diverses telles que : Belote, tarot, Triomino, Rumiskub, Scrabble, chant, marche, pétanque... et nous terminons notre rencontre par un goûter.

Le club est ouvert à tous et à toutes sans limite d'âge ni de commune.
Organisation de concours de belote, loto, sorties,



Comité des fêtes

Bureau

Président : Catherine Desiresse

Vice-président : Sylvain Aubert

Secrétaire : Valentine Scelles

Trésorier adjoint : Patrice Desiresse

catherine.desiresse@gmail.com

- Illuminations de Noël
 - Vide-grenier
 - Repas annuel
 - Méchoui communal
- Repas du D-Day avec la participation de la commune
 - Chasse aux œufs



Bensongs

Bureau

Président : CapelleLoic
Secrétaire : Léger Sébastien
Trésorier : Lezay Frederic
Secrétaire adjoint : Murie Florent
Responsable technique : Thomas Cédric
Bensongs50340@gmail.com
Manifestation annuelle :
Fête de la musique



Association des Parents d'Elèves, école des trois villages

Bureau

Présidente : Laura Lepoittevin-Gallion
Vice-président : Alexis Brisset
Secrétaire : Constance Jeannu
Secrétaire adjoint : Anthony Besnier
Trésorière : Laurie Levaufre
Trésorière adjointe : Maud Cosnefroy
Ape.sotteville@gmail.com

Différentes manifestations au profit des enfants :

- Carnaval des écoles
- Marché de Noël
- Kermesse
- Sorties, spectacles
- Ventes de pains au chocolat, cookies ...



Les Etoiles de la B'Névillaise

Bureau

Co-président : Maxime Garnier
Co-présidente : Marilynne Rives
Secrétaire : Aurélie Gaumain
Secrétaire adjointe : Aurélie Le Ballais
Trésorière: Mélanie Virot
lesetoilesbnevillaise@orange.fr



Autour d'une fleur

Bureau

Président : Danièle Pruvost
Secrétaire : Monique Fauvel
Trésorière : Marie-Christine Grondin
h.fauvel53@orange.fr



*Société Communale
De la Chasse*

Bureau

Président : Olivier Mariette
Vice-président : Jacques Fautrat
Secrétaire : Guy Bonnissent
Trésorier : Marc Doucet



*Amicale
des Anciens Combattants*

Bureau

Président : Henri Legoupil
Vice-Président : Rémi Pezet
Trésorier et secrétaire : Daniel Gancel
Perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France. Contribuer
au travail de mémoire.



